

REGLEMENT DU TROPHEE REGIONAL EDV DES HAUTS DE FRANCE.

Mise à jour le 17 février 2018.

Le club organisateur du trophée régional devra constituer un dossier mentionnant :

- Le programme du jour et horaires.
- Plan et détail des épreuves par catégories.
- Communiquer la distance et le nombre de tours par catégories pour l'épreuve de régularité.
- Descriptif des jeux d'adresse et leur distance. (si la distance entre les quilles n'est pas la distance maximum, indiquer cette distance)
- Les contacts utiles.

LES EPREUVES DU TROPHEE :

Sprints, Epreuves de vitesse, Cyclo-cross, Jeux, Epreuve sur route.

SPRINTS :

Distance de 60 mètres pour les pré-licenciés et poussins.

- Le coureur sera tenu. Un même teneur pour une même catégorie.
- En cas d'incident : dument reconnu par les arbitres
- - de mécanique
 - de chronométrage
 - de chute

Le coureur sera autorisé à un nouveau départ en dernière position (temps de récupération)

- Ne sont pas reconnus comme incident mécanique :
- -le dérèglement du dérailleur
- -La sortie du pied de la pédale ou du cale-pied,
 - Le décentrage de roue,
 - Le saut de chaîne.

Donc pas de nouveau départ.

- La pose de courroies supplémentaires sur les cale-pieds est formellement interdite.

EPREUVE DE VITESSE :

Pour les catégories pupilles, benjamins, minimes.

- Afin de déterminer les séries vitesse, un sprint de 60 mètres sera d'abord organisé.
- Les séries se dérouleront sur une ligne droite bitumée de 200 mètres minimum.
- Chaque concurrent disputera au minimum 2 séries de vitesse, manche(s) et finale.

- Les 49 premiers temps du sprint seront répartis dans l'un des 7 groupes qui distribueront les places pour la finale.
- Les autres concurrents seront répartis dans X groupes en fonction du nombre de partants pour distribuer les places de 50 et au-delà.
- Les séries vitesse seront composées de 7 coureurs.
- Pour cette 1ère manche, les 7 premiers temps du sprint seront tête de séries, les 42 suivants seront placés par tranche de 7 selon leur temps du sprint dans les 7 séries qui attribueront les places de 1 à 49. Pour les places à partir de 50, l'organisation sera la même.
- Pour la finale, les premiers des 7 séries de la 1ère manche se retrouveront pour les places de 1 à 7, les 2èmes pour les places de 8 à 14, etc.
- Les concurrents seront rangés à partir de la corde, sur des lignes matérialisées au sol.
- Le départ se fera tenu par les bénévoles ou les éducateurs et donné au sifflet. Il n'y aura aucun faux départ.
- Les teneurs devront conserver les 2 pieds au sol sous peine de disqualification de leur coureur.
- Le départ anticipé sera sanctionné.
- Les coureurs devront garder leur couloir jusqu'à la sortie des lignes matérialisées au sol sur une distance de 10 mètres.
- Le coureur qui empêchera un adversaire de passer ou qui le tassera sera déclassé.

CYCLO-CROSS :

Pour les catégories pupilles, benjamins, minimes.

- Le cyclo-cross est une épreuve collective. Si le nombre de partants est trop élevé pour le circuit, il sera effectué en séries qualificatives et finales, pour le bon déroulement de l'épreuve.
- Le circuit comporte des obstacles naturels et créés. Une planche se passera obligatoirement à pied.
- La hauteur de la planche ne pourra pas excéder 12 cm.
- La reconnaissance pourra se faire à pieds.
- Le circuit sera ouvert 15mn avant le début des épreuves pour une reconnaissance à vélo.
- Toute personne non autorisée sur le circuit pénalisera son coureur.
- La chute, le bris de matériel ne donneront pas le droit à recommencer sa course. Le changement de roue pour crevaison dument constatée se fera au poste de dépannage contrôlé par un arbitre.
- Toute sortie du circuit par le coureur entraînera sa disqualification.
- Toute aide extérieure est interdite, sauf pour les personnes licenciées désignés par le club organisateur ou par un représentant d'un club présent autorisé lors de la réunion des responsables. Ils devront être équipés de gilet ou veste fluorescent.
- Vélo de cyclo-cross, tendeur de chaîne, changement de roues et (ou) des pédales sur un vélo traditionnel sont autorisés.
- Les VTT sont autorisés sur les épreuves de cyclo-cross pour les catégories pupille, benjamin, minime. Ces participants seront placés sur les dernières lignes de départ, derrière les vélos de courses.

JEUX :

Pour les catégories pré-licenciés.

- Sur crevaison ou bris de matériel constaté par le commissaire, le coureur pourra recommencer. Il le fera à la fin de sa catégorie.
- Tout jeu évité ou saboté sera sanctionné de 1mn de pénalité.
- Toute aide extérieure est interdite sur le parcours, sauf par les personnes autorisées par les commissaires.
- La reconnaissance pourra se faire à pieds.
- La reconnaissance en vélo sera autorisée 15 mn avant les épreuves.
- Un seul et même vélo pour toutes les épreuves.

EPREUVE SUR ROUTE :

- La longueur du circuit doit être de 1500 mètres minimum. La distance sera déterminée en fonction des catégories.
- Le port du bidon est interdit en course. Il pourra être autorisé par décision des arbitres, dans ce cas, tout coureur partant avec son bidon devra l'avoir à l'arrivée. Le bidon ne doit pas être jeté ou transmis.
- Le ravitaillement en course est interdit.
- Interdiction de lâcher le guidon dans toute la zone d'arrivée, le déclassement sera prononcé. (pour toute les catégories)
- En cas de crevaison, le changement de roue se fera uniquement au podium sans tour rendu.
- La course se fera en une course ou en séries qualificatives/finales suivant le nombre de partants.
- Aucun coureur en vélo d'une autre catégorie ne sera toléré sur le circuit pendant les épreuves.
- Aucun éducateur ou parent en vélo sur le circuit ou sur trottoirs pendant les épreuves.
- Il est interdit de repasser la ligne d'arrivée.
- Le coureur qui empêchera un adversaire de passer ou qui le tassera sera déclassé.

CONTROLE DE DEVELOPPEMENT :

- Un contrôle de développement sera réalisé avant chaque départ des épreuves route, vitesse, sprints. Les coureurs ayant procédé au contrôle devront rester dans une zone spécifique avant de regagner la ligne de départ. Si ce n'est pas le cas, le coureur pourrait être déclassé sans aucune possibilité de réclamation.

MATERIEL :

- Le même vélo doit être utilisé pendant toutes les épreuves sauf pour le cyclo-cross. (pupilles, benjamins, minimes)
- Si changement de vélo, sans autorisation du jury, le coureur sera déclassé.

Développement autorisé :

- 7.01 mètres pour les minimes.
- 6.40 mètres pour les benjamins.
- 5.60 pour les pré-licenciés, poussins, pupilles.
- Libre pour les cyclo-cross.

* Le blocage des dérailleurs est interdit.

Le non-respect du règlement entrainera la disqualification du coureur.

RECLAMATIONS :

- Seuls les 2 éducateurs du club, licenciés FFC, déclarés auprès des arbitres peuvent présenter les réclamations. Elles doivent se faire très rapidement.
- Les arbitres et le président de jury décideront de la suite à donner.
- Aucune remarque ou réclamation des parents, accompagnateurs ou autres personnes ne seront prise en compte.
- Aucune réclamation ne sera admise après le classement.

SERIES :

- Les séries, s'il y a besoin, se feront pour la route et le cyclo-cross soit par :
 - dossards pairs/impairs.
 - tirage aléatoire.

CLASSEMENT INDIVIDUEL :

- Le classement individuel du trophée du jeune cycliste s'effectue par l'addition des points obtenus par les places dans chaque épreuve.
- Le vainqueur sera celui ayant obtenu le plus petit nombre de points. En cas d'ex-aequo, le vainqueur sera celui ou celle ayant pris la meilleure place :
 - au cyclo-cross pour les catégories pupilles, benjamins, minimes.
 - aux jeux pour les pré-licenciés et poussins.
- Le barème de points attribués est le suivant :
 - 1^{er} : 1 point
 - 2^{ème} :2 points
 - 3^{ème} :3 points, etc.

CLASSEMENT PAR EQUIPE :

- Le classement par équipes est calculé sur 8coureurs (2 poussins, 2 pupilles, 2 benjamins, 2 minimes)
- Le ou les coureurs marquant les points du club sont ceux ayant obtenus les meilleurs points dans les 3 disciplines :
 - sprint ou vitesse.

-jeux ou cyclo-cross.

-régularité.

- Des points de pénalité sont appliqués aux équipes incomplètes, par tranche de 100 points par coureur pour les équipes de moins de 8. Mais aussi 300 points par catégorie non représentée.
 - Exemple 1 : un club qui n'a pas de poussins sera pénalisé de 200 points car il est présent avec 6 coureurs. Il prendra également une pénalité de 300 points car il ne possède pas de poussins. Sa pénalité sera donc de 500 points.
 - exemple 2 : un club qui n'a que 1 poussin et qu'1 benjamin sera pénalisé de 200 points car il est présent avec 6 coureurs mais toutes les catégories sont représentées. Sa pénalité sera donc de 200 points.
- La catégorie pré-licencié ne compte dans le classement par équipes.

RECOMPENSES :

- Les 3 premiers coureurs et les 3 premières filles de chaque catégorie seront récompensés, attention, les récompenses sont par catégorie et non par tranche d'âge.
- Les 3 premières équipes seront également récompensées.
- Présence obligatoire à la cérémonie protocolaire avec le maillot du club.

JURY DES ARBITRES :

- Le jury, le président et les arbitres titulaires seront nommés par la commission arbitrale, les arbitres adjoints seront nommés par la commission des jeunes.